

---

---

**N° 1998-2905 - domaine et administration générale - Lyon 9° - Autorisation de déposer un permis de construire par la société Holding OJP sur un terrain communautaire situé 105, rue Marietton - Département de l'action foncière - Subdivision val de Saône -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 juin 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

La société Holding OJP (vente d'automobiles AUDI) souhaiterait s'implanter sur une partie du terrain communautaire situé 105, rue Marietton à Lyon 9°, en vue de la réalisation d'un programme d'environ 430 mètres carrés de surface de vente et de 194 mètres carrés d'atelier-livraison.

Ce projet nécessiterait l'acquisition, par cette société, d'une parcelle de terrain communautaire d'une surface d'environ 664 mètres carrés située en zone URM au plan d'occupation des sols ;

**B - Propose**, les modalités financières et juridiques concernant ce terrain n'ayant pas encore été formalisées par la Communauté urbaine, de bien vouloir autoriser la société Holding OJP ou son mandataire, à déposer, d'ores et déjà, un permis de construire sur le terrain communautaire situé 105, rue Marietton à Lyon 9° ;

**C - Précise** que cet accord n'autorise pas la société Holding OJP à effectuer les travaux de construction qui pourraient être autorisés par ledit permis de construire ;

Vu le présent dossier ;

Oùï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

**DELIBERE**

**Autorise** la société Holding OJP ou son mandataire, à déposer, d'ores et déjà, un permis de construire sur le terrain communautaire situé 105, rue Marietton à Lyon 9°, bien que les modalités financières et juridiques concernant ce terrain n'aient pas encore été formalisées par la Communauté urbaine.

Cet accord n'autorise pas la société Holding OJP à effectuer les travaux de construction qui pourraient être autorisés par ledit permis de construire.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,